

Comité de quartier 5 – Chevalon Chassolière La Plaine
Séance du 9 octobre 2018
Compte Rendu

Nb d'inscrits au CQ 5 à ce jour : 71

Nb de personnes présentes : 16

Présents pour la Ville : Chantal REBEILLE-BORGELLA (Adjointe chargée de la vie des quartiers), Bernard JAY (Elu référent), Alain THEVENON (Directeur général des services), Carole VILLAND (Assistante).

Habitants présents : Xavier BRETTON, Pierre CHAUSSAT, Marcel DETROYAT, Bernard DURU, Quentin MANDIER, André MICHALLET, Carolle MOINE, Bernard MOUNIER, Sandrine PASTERNAK, Olivier PHILIBERT, Michel PIGNON, Francis RICOU, Sophie RICOU, Jérôme SAGE, Elodie SEGUR, Dominique USE

Présence des membres du Stand de tir : Bernard MONDINI – Président, Alain BARTHOMEUF - Trésorier

Excusés : Danielle BAILLY

1. RETOUR SUR LE COMPTE RENDU DU 12 JUIN 2018

Aucune remarque

2. INFORMATIONS PROJETS EN COURS

Réunions Publiques (salle du conseil municipal)

- mardi 9 octobre – 18h30 – Lancement travaux Stalingrad
- lundi 15 octobre – 17h30 – Rencontre avec les parents d'élève Debelle
- mardi 16 octobre – 18h 00 – Plan Local de Déplacement
- mercredi 17 octobre – 20h30 – Aménagement bourg 1ère phase (démolition)

Pôle d'Echanges Multimodal

- Le parking de l'Arcade va prochainement être terminé, manque quelques plantations, de l'éclairage.
- Reste à profiler la voirie départementale (partie basse)
- Voie nouvelle bientôt terminée, ensuite les travaux se poursuivront sur le bas de la gare.

3. ORDRE DU JOUR SUITE AUX QUESTIONS POSÉES

- **Centre de tir**

=> du haut : application de la décision de fermeture du stand depuis le 1^{er} septembre 2018. Mise en application de sa destruction. Mesures prises par la municipalité pour en limiter l'accès en voiture et pour la surveillance de ce lieu.

=> du bas : Programme et échéancier des travaux d'aménagement anti-bruit. Quelles sont les mesures prises pour empêcher que « des personnes non licenciées de l'association et connaissant le lieu, viennent tirer sur le terrain » ?

► **Réponse :** Madame Rébeillé-Borgella informe le CQ que Monsieur le maire a pris un arrêté de fermeture du stand de tir du haut le 14 septembre dernier. Un courrier va prochainement être adressé au club de tir afin que le stand (dans un délai raisonnable) soit détruit.

Concernant la limitation du lieu, Monsieur Thévenon explique que depuis un certain temps le lieu est sous surveillance, ce qui permet de voir les personnes se rendant à cet endroit.

Monsieur B. Mondini, président du club de tir voreppins confirme que le stand va être détruit. Les personnes du club sont toutes averties qu'elles n'ont pas le droit de tirer sur ce stand, mais le lieu étant connu puisqu'il existe depuis plusieurs décennies, précise que cela n'empêchera sans doute pas des personnes non adhérentes de venir tirer.

Le CQ demande que la route permettant d'accéder au stand soit le plus difficilement praticable, que cela devienne un chemin pédestre. Monsieur Mondini rappelle que pour se rendre à la cabane des chasseurs il faut emprunter ce chemin, ils ont des véhicules. Il est alors impossible de la fermer ; Monsieur Thévenon rajoute la difficulté à faire cela puisque c'est une voie d'accès sur des propriétés privées. La municipalité ne peut faire ce qu'elle veut.

Il est suggéré qu'un temps de dialogue avec les chasseurs soit proposé.

Comité de quartier 5 – Chevalon Chassolière La Plaine
Séance du 9 octobre 2018
Compte Rendu

Concernant le stand de tir du bas, Monsieur Mondini rappelle que des personnes du comité de quartier sont venus le visiter. Lors de cette visite il a été constaté que la sécurité était aux normes (badges, caméras, surveillance, etc) l'association ne peut être tenue responsable des travers extérieurs.

Le CQ demande sous quel échéancier les travaux vont être terminés. Monsieur Mondini répond qu'en dehors du stand de tir, la plupart des adhérents ont une activité, l'association s'autofinance par le biais des adhésions et n'ont aucune aide financière.

Des travaux pour l'insonorisation sur l'ensemble du stand vont être faits, mais il leur faut pour cela le temps et l'argent nécessaire, il ne peut donc donner d'échéancier précis. Il rappelle également qu'ils ont dépensé 43 000 € pour l'insonorisation et 25 000 € sont budgétés sur 2019. Il propose aux personnes venues du CQ de revenir voir les travaux effectués. Accord des personnes présentes, une réunion devra être fixée un samedi en février 2019.

Messieurs Mondini et Barthomeuf se retirent de la réunion.

Celle ci reprend l'ordre du jour.

- Chantiers constructions en cours : Sécurisation de la circulation tous modes route de Veurey, le long du chantier Biotope, problème de stationnement des entreprises intervenantes. Idem pour chantier SDH.
Le comité de quartier précise également que la clôture le long de la route empiète sur la chaussée, les véhicules des artisans sont également sur la chaussée, c'est donc dangereux.
► **Réponse** : La mairie est intervenue pour que les personnes travaillant sur le chantier se garent sur le parking de chantier, les barrières permettent la libre circulation des véhicules.
- Sécurisation circulation : Route de Veurey mise en place de feux tricolores, résultat de la réflexion. ► **Réponse** : Il n'est pas obligatoire de mettre des feux tricolores. Monsieur Thévenon informe qu'une réunion spécifique avec les habitants et le comité de quartier va être programmée, plusieurs propositions seront présentées lors de cette rencontre, d'autres alternatives peuvent être envisagées.
- Croisement route de Veurey et ligne chemin de fer : quelles mesures pour sécuriser la traversée ? ► **Réponse** : cf compte rendu du 12/06/2018 - « *la municipalité s'est positionnée contre une interdiction de tourner à gauche sur le chemin du Cheminet (voir le dernier compte rendu du dernier comité de quartier) car cela concerne un petit nombre de personnes et ces dernières seraient grandement pénalisées devant cette interdiction. Rappel que le code de la route interdit de s'engager sur une voie de chemin de fer si on ne peut la traverser.* »
- Croisement route de Veurey et rue de Chassolière : nous demandons la pose d'un îlot pour éviter que les automobilistes coupent à gauche en s'engageant sur la rue de Chassolière. Pose de ralentisseur de type rouge (Cf : Chemin de Chamoussière) en aval et amont pont sur la Volouise. ► **Réponse** : Certaines personnes présentes expliquent qu'un ralentisseur ne servirait à rien, et rajoutent que c'est un lieu où les automobilistes ont l'habitude de klaxonner pour annoncer leur présence. Le flux de véhicules est important.
Une chicane ne servirait à rien car les automobilistes se déportent bien avant et c'est au 1^{er} qui passe. De plus les panneaux ne sont pas respectés. Le CQ est favorable à la pose d'un radar pédagogique, celui ci sera posé prochainement au niveau du 384 route de Veurey.
- Croisement rue de Chassolière et Magnaneries : déplacer stop du bas sur Magnaneries. Crainte pour les enfants qui circulent sur cette route.
► **Réponse** : La Police municipale va être informée et il leur sera demandé de se rendre régulièrement à cet endroit pour faire respecter le Stop.

Comité de quartier 5 – Chevalon Chassolière La Plaine
Séance du 9 octobre 2018
Compte Rendu

- Croisement Cailletière Mativière revoir le traçage
► **Réponse** : Les ralentisseurs sont proposés au budget 2019, reste à savoir si ils seront retenus.
- Rue Jacques Brel croisement chemin piétonnier : pose ralentisseur de type rouge (Cf précédent)
► **Réponse** : un courrier a été adressé le 22 mai 2018 (24 personnes), la réponse reste identique. il n'est pas envisagé de réaliser de nouveaux travaux sur cette voie.

Des remerciements sont fait pour le cheminement piétons et le panneau à 50 km/h

- Internet : avancée du dossier notamment pour un meilleur débit dans la Plaine. ► **Réponse** : une réunion publique en mairie aura lieu le lundi 11 février 2019 avec Monsieur Damien Michallet - Vice Président du Département en charge de l'aménagement numérique.
- Rue du Peuil : le comité de quartier et les parents d'élèves souhaitent un trottoir et aimeraient que la copropriété cède le terrain nécessaire pour que des travaux soient réalisés pour sécuriser enfants et piétons. Ils demandent qu'une réunion soit organisée. ► **Réponse** : La copropriété sera reçue par le maire.

4. RÉPONSES MANQUANTES SUITE AU DERNIER COMPTE RENDU

Les poids lourds guidés par leur GPS se perdent dans la plaine, une demande est faite pour que des panneaux interdisant l'accès à ces derniers soient mis en place rapidement.

► **Réponse** : les panneaux ont été installés courant novembre.

Monsieur Thévenet, vice-président de l'association « Les Amis de Chalais » informe le comité de quartier qu'un co-voiturage a été mis en place pour se rendre au Monastère. Pour en bénéficier il suffit d'aller sur le site « les Amis de Chalais » cliquer sur l'onglet « venir à Chalais » et s'inscrire. ► **Réponse** : un article a été fait dans le Voreppe Emoi d'octobre (page 22).

Divers :

- La lumière dans les escaliers du CTM ne fonctionne pas, plaintes des personnes se rendant à la gym, en réunion, risque de tomber puisque pas de lumière. ► **Réponse** : La lumière a été réparée et fonctionne à nouveau correctement.

- Chemin du Logis Neuf : une partie des véhicules est garée sur le bas-côté, les poubelles ne sont pas rangées et restent également sur la chaussée. Les habitants ou les promeneurs qui stationnent leur véhicule amènent un danger sur cette route étroite, qui n'est d'ailleurs qu'un chemin donc peu large.

► **Réponse** : La Police Municipale va intervenir, dans un premier temps elle informera les riverains de ranger les poubelles, puis seront verbalisés au passage suivant (montant de l'amende 35 €).

- Demande que le sol ne soit pas le cendrier du « Bar de l'Univers ». ► **Réponse** : La Police municipale fera un rappel aux propriétaires.

- Le cabinet médical du Chevalon va déménager, inquiétude des riverains face à la prochaine pénurie de médecins

- Conteneur route de Veurey demande que des caméras soient installées. ► **Réponse** : il n'y aura pas de caméras d'installées

- Chemin Logis Neuf le « cédé le passage » se trouve sur la piste cyclable, il n'y a aucune visibilité, revoir la disposition. ► **Réponse** : Les services vont demander au Conseil Départemental de trouver une solution pour améliorer la situation.

- STOP Cottelandière non respecté surtout en 7h et 9 h. ► **Réponse** : Demande que la police municipale fasse des contrôles.

Comité de quartier 5 – Chevalon Chassolière La Plaine
Séance du 9 octobre 2018
Compte Rendu

- Plaintes qu'aucun contrôles ne soient effectués sur la route départementale 1075. ► **Réponse** : La police municipale bien qu'ayant le matériel adéquat pour procéder à ces contrôles est dans l'obligation de les effectuer avec la Gendarmerie car c'est un grand axe routier.

- Il y a beaucoup de chats au niveau de la « Petite Auberge », la mairie a-t-elle une convention avec la SPA ? ► **Réponse** : Non il n'y a pas de convention.

- Éclairage public, certains endroits sont mal éclairés alors que d'autres l'éclairage est trop fort.

- Souhait que les aménagements de la circulation soient faits autour des îlots de construction, de plus en plus de véhicules sont à venir.

- Rue Morletière : trop d'automobilistes prennent le sens interdit, ce qui est plus grave c'est que des enfants à vélo l'empruntent également et cela pourrait avoir des graves conséquences si un véhicule arrivait dans le sens normal (montant). ► **Réponse** : La police municipale a fait des contrôles et des automobilistes ont été verbalisés.

- Rue Hector Berlioz : les véhicules vont trop vite.

RAPPEL les ordres du jour doivent parvenir à la mairie 15 jours avant le comité de quartier à l'adresse suivante : pole.dg@ville-voreppe.fr et pour un meilleur suivi l'utilisation des fiches navettes est fortement recommandé.

4. RECUEIL DE FICHE NAVETTE

11 questions et aucune fiche navette

Prochaine réunion :

**Mardi 8 Janvier 2019 – 20h30
au Centre Technique Municipal**